



COMITE REGIONAL DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
REGLEMENT TROPHÉE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES
2018

REGLEMENT GENERAL

CATEGORIES :

POUSSINS	7-8 ans	2011 et 2010
PUPILLES	9-10 ans	2009 et 2008
BENJAMINS	11-12 ans	2007 et 2006
MINIMES	13-14 ans	2005 et 2004

Les Pré-licenciés sont HORS Trophée Régional

DATES ET LIEUX DES EPREUVES :

Samedi 21 Avril 2018 : CYCLO-CROSS – Berre l'Etang – Toutes les catégories – AC BERRE

Samedi 5 Mai 2018 : SPRINT et VITESSE – Port de Bouc – Toutes les catégories – VC Port de Bouc

Dimanche 17 Juin 2018 : ROUTE- Roquefort la Bédoule – Toutes les catégories – Grand Braquet

CLASSEMENTS :

Classement Individuel :

- Participation aux 3 épreuves
- Remise de Maillot sur le Général, lors de la Finale

Classement par Equipe de Club :

- Sur les 3 épreuves, sur les 5 meilleurs coureurs, 3 catégories de représentées dont 2 coureurs par catégorie maximum, Garçons et Filles confondus
- Les Clubs n'ayant pas de coureurs dans certaines catégories peuvent participer et être classés sur la journée.
- L'équipe ayant le plus petit nombre de points sera déclaré Vainqueur du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes.

BAREME DE POINTS :

Classement par Equipe et Individuel par discipline :

- 1^{er} = 1 Point, 2^{ème} = 2 Points, 3^{ème} = 3 Points ...
- En cas d'Ex Aequo, il sera tenu compte des meilleurs places par discipline.
- Si encore Ex Aequo, il sera tenu compte de la place obtenue à l'épreuve chronométrée (VITESSE).



TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES

Une sélection Régionale participera au Trophée de France des Jeunes Cyclistes selon un Classement Général Individuel, par Catégories, de Pupilles à Minimes avec un Classement Filles et un Garçons.

Le nombre prévu, par Catégorie, Filles et Garçons, est de 3 Filles et 3 Garçons, les 2 Premiers par Catégorie, du Classement Général Final seront automatiquement **QUALIFIES** et le 3ème qualifié de chaque Catégorie sera désigné par la **Commission EDC** composée par les Responsables Départementaux et Régionaux.

En revanche, pour que tout coureur puisse être sélectionné, il devra participer à TOUTES les épreuves du Trophée Régional et participer aux journées de préparation du TFJC, ainsi que les épreuves.

En cas de coureurs ex aequo, c'est le nombre de place de Premiers, de Deuxièmes, de Troisièmes etc... et ainsi de suite, qui les départageront.

Si encore ex aequo, c'est l'épreuve chronométrée (Vitesse) qui les départagera.

S'il n'y a pas d'épreuve chronométrée, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

Tout coureur sélectionné pourra être remplacé en cas de méforme avant le départ.

Chaque coureur sélectionné devra respecter les consignes établies, entre autres :

Rester avec son EQUIPE et son ENCADREMENT, durant tout le séjour, hébergement compris.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE



Récompenses :

Les récompenses se feront à la fin de chaque journée, les coureurs, Filles et Garçons, recevront, individuellement Coupes et Médailles prévues par l'Organisateur.

Cérémonie Protocolaire Finale :

Le Club VAINQUEUR du Trophée Régional recevra une Coupe ou un Trophée ainsi que le 2^{ème} et le 3^{ème} Club. Chaque coureur du Club Vainqueur recevra un Souvenir.

Le Vainqueur de chaque catégorie (Filles et garçons) recevra un Maillot et une Médaille. Le deuxième et le troisième recevra lui aussi une médaille.

L'Organisateur de la dernière épreuve devra prévoir une Coupe ou un Trophée à partir de la 4^{ème} place du Classement Général des Clubs.

REGLEMENT TECHNIQUE

EPREUVES :

Toutes les épreuves se dérouleront par Catégorie (ex : Benjamins 1 et 2)

ORDRE DE PASSAGE :

Pré-licenciés (Hors Trophée)
Poussins/Pupilles/Benjamins/Minimes



EPREUVE DE CYCLO-CROSS

HORAIRES en fonction de l'Organisateur

C'est une Epreuve en Ligne. Le nombre de tours sera déterminé selon le temps du premier tour. Le placement des concurrents sur la Ligne de Départ s'effectuera après le Contre-la-Montre effectué le Matin, les meilleurs temps en 1ères lignes etc...

2 Parcours :

- 1 pour les Pré-licenciés, Poussins (500 mètres environ)
- 1 pour les Pupilles, Benjamins et Minimes (1000 mètres environ)

Ils présenteront des tracés techniques avec alternances de zone d'effort et de zone d'adresse. Pour être classé, chaque coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo (crevaison, incident technique ou chute).

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par la mise Hors Course.

Les passages avec des obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalités.

L'utilisation des roues de Cyclo-cross est permise.

Un poste de dépannage sera placé sur le circuit Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes (changement de roues uniquement, le changement de vélos ne sera pas autorisé).

Tout dépannage et toute aide ainsi que le changement de vélo seront mis Hors Course.

DUREE :

Pré-licenciés : 5 minutes

Poussins : 7 minutes

Pupilles : 10 minutes

Benjamins : 15 minutes

Minimes : 20 minutes

A la charge de l'Organisateur :

Reconnaissance à vélo pour toutes les catégories avant le début de la 1^{ère} épreuve.

PREVOIR :

- Le compte-tour
- La cloche
- La ligne de départ pour 10 à 15 concurrents

Déposer le Détail d'Organisation bien à l'avance



EPREUVE SPRINT

Horaires en fonction de l'organisateur

L'épreuve se déroule sur la Piste de Port de Bouc :

- **Chrono** : 150 mètres + 30 mètres pour le Départ Lancé pour TOUTES les catégories.
- **Sprint** : entre 300 et 400 mètres pour TOUTES les catégories.

Cette épreuve se disputera en 2 manches de la façon suivante :

MATIN :

- L'ordre de départ s'effectuera par Club et par Catégorie selon le Classement Général du Cyclo-Cross.
- Le départ sera lancé et non tenu.
- Lors du chrono, SEULEMENT, sera autorisé à recommencer : le saut de chaîne, la crevaison et la chute.
- L'épreuve chronométrée permettra d'établir les Séries de l'après-midi.
-

APRES-MIDI :

1 – L'épreuve chronométrée du matin départagera les concurrents de chaque catégorie pour l'épreuve de sprint qui s'effectuera selon le classement du matin.

2- L'épreuve de sprint, départagera les concurrents de chaque catégorie pour leur place réelle :

- Chaque concurrent participera à un sprint. Les séries seront établies selon le temps effectué à l'épreuve chronométrée.
- Le nombre de concurrents dans les séries sera déterminé, selon la largeur de la route (8 coureurs maximum)



EXEMPLE : de la 1^{ère} à la 7^{ème} Place : les 7 meilleurs chronos

De la 8^{ème} à la 14^{ème} Place : les 7 suivants etc...

- Chaque concurrent se rangera dans un couloir, à sa convenance, selon son temps du chrono
- Chaque couloir sera d'une longueur de 10 mètres et chaque concurrent devra tenir son couloir pendant son sprint, *SOUS PEINE DE DECLASSEMENT A LA DERNIERE PLACE DE LA SERIE*
- Le départ sera TENU et donné au sifflet dans un délai de 0 à 10 seconde après l'annonce « COUREUR PRET ». Il n'y aura AUCUN FAUX DEPART, les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol, sous peine de disqualification de leur coureur et seront différents du Club du coureur.
- Les incidents mécaniques, techniques, la chute ne seront pas prétexte à recommencer.
- Le coureur devra franchir la ligne pour être classé.

POUR LES 2 MANCHES -CHRONO ET SPRINT-

Le blocage des pieds avec des sangles est interdit pour des raisons de sécurité

FEMININES

Les concurrentes participeront aux épreuves avec les garçons.

Pour le classement INDIVIDUEL et par EQUIPE, il sera confondu avec celui des garçons.

A la charge de l'organisateur :

Prévoir :

- Le contrôle des développements : 7m01 pour les minimes, 6m40 les Benjamins et 5m60 pour les autres catégories)
 - Les couloirs sur une longueur de 10 mètres
 - Une zone d'échauffement

DEPOSER LE DETAIL D'ORGANISATION BIEN A L'AVANCE



EPREUVE ROUTE

HORAIRES EN FONCTION DE L'ORGANISATEUR

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon le classement général du sprint.

DISTANCE :

- Pré-licenciés : 1 à 2 kms
 - Poussins : 3 à 5 kms
 - Pupilles : 5 à 10 kms
 - Benjamins : 10 à 15 kms
 - Minimes : 15 à 30 kms
-
- Un changement de roue (SEULEMENT) autorisé au podium.
 - Tout dépannage en dehors de celui autorisé sera sanctionné par la mise HORS COURSE.
 - Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la mise HORS COURSE.
 - Les ravitaillements, même en boisson, ne seront pas autorisés sur le parcours.
 - Seuls, les Benjamins et les Minimes, seront autorisés à mettre un bidon sur leur vélo, par contre, AUCUN ravitaillement ou jet de bidon ne sera accepté sur le circuit.
 - Aucun échauffement et aucune reconnaissance ne seront autorisés après le 1^{er} départ, sous peine de « DISQUALIFICATION » coureur.
 - Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne pourra repasser en sens inverse, sous peine de disqualification du coureur.

A la charge de l'organisateur :

Reconnaissance à vélo pour toutes les catégories avant le début de la première épreuve.

Prévoir :

- Le contrôle des développements (5m60 - 6m40 -7m01)
- Le compte-tours
- La cloche
- La ligne de départ pour 10 à 12 concurrents
- Une moto pour le commissaire



DEPOSER LE DETAIL D'ORGANISATION BIEN A L'AVANCE

REGLEMENT TECHNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

Le casque, les gants, le dossard à épingles (4) seront obligatoires pour toutes les épreuves.

Tous les types de vélos seront acceptés, s'ils sont aux normes U.C.I.

Les guidons dits « cornes de vaches » en bout de guidon sont interdits.

Le développement sera limité à 7m01 pour les minimes et 6m40 pour les Benjamins et 5m60 pour les autres catégories.

Un contrôle de braquet sera effectué à chaque épreuve, sauf en Cyclo-Cross.

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise Hors Course « immédiate » de l'équipe.

ABANDON :

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie de cette épreuve. Il pourra disputer les autres épreuves.

PENALITES :

La mise Hors Course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée Régional et qu'il ou elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours.

Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement Final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, c'est le règlement général de la F.F.C. qui servira de référence.

DISCIPLINE GENERALE :

Toute équipe et concurrents engagés seront soumis au respect du règlement et placés sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation, « intempestive » (parents, dirigeants, coureurs) à l'encontre des arbitres ou participants entraînera, la mise « Hors Course » de TOUTE l'équipe ou des coureurs concernés

ARBITRAGE :

L'organisateur devra fournir 1 personne, Educateur ou Dirigeant « LICENCIE ».

Chaque club devra mettre à disposition, dans chaque épreuve 1 Educateur ou Dirigeant « LICENCIE ».

CLASSEMENT INFORMATIQUE :

Les Clubs Organisateurs sont dans l'obligation de régler la somme forfaitaire de 50 euros, pour la personne qui s'occupe du Classement des 3 épreuves du TRJC.

ET VIVE LE VELO

